

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1111

9 juin 2007

### SOMMAIRE

Acior Luxembourg S.à r.l. ....	53327	Matrix La Gaude Property S.à r.l. ....	53324
Alex-Turi-Bar S.à r.l. ....	53302	Mocaflux S.A. ....	53328
Avensis ....	53327	Nordea Bank S.A. ....	53322
Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S. à r.l. ....	53326	Nordea Bank S.A. ....	53321
Brasserie Uelzechtdall Sàrl ....	53323	Orco Germany S.A. ....	53314
Brightstar Holdings & Investments S.A. .....	53311	Orsen S.A. ....	53327
Cheshunt Luxembourg S. à r.l. ....	53324	Pash-Posh S.à r.l. ....	53328
De Cock S.à r.l. ....	53328	Pash-Posh S.à r.l. ....	53328
Dinamika ....	53321	PIC-Pantheon Investments Consulting S.A. ....	53320
Dricllem S.A. ....	53326	PIC-Pantheon Investments Consulting S.A. ....	53321
Dundin Holding S.A. ....	53325	Prefueled. com-Online Music Store ....	53318
ELM Invest S.A. ....	53326	Repco 34 S.A. ....	53282
Entreprise de Toiture Frankreiter S.à r.l. .....	53317	Sarazota S.A. ....	53319
ESO Luxco II S.à r.l. ....	53307	Serendipity International Consulting ....	53324
FoodVest Equity Co S.A. ....	53319	Sofidex S.A. ....	53327
GAIA Conseil S.A. ....	53319	Spectre International S.A. ....	53320
Genova Holding S.A. ....	53320	Syrtals International S.A. ....	53318
Home Saint Louis ....	53325	Talara Holding S.A. ....	53319
Immobilière Nouvelles Constructions S.à r.l. ....	53317	Talbot Holding S.A. ....	53321
IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l. .....	53302	Taurus Euro Retail Holding S.à r.l. ....	53323
Johnson Finances Ltd ....	53322	Teleglobe International Luxembourg S.à r.l. ....	53325
Kobenbour S.à r.l. ....	53317	Tinska Real Estate S.A. ....	53320
Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A. ....	53303	Tisoc S.A. ....	53318
Luxad S.A. ....	53327	TLGB Luxembourg Holdings S. à r.l. ....	53322
Matrix La Gaude Investment S.à r.l. ....	53322	Ultra Top Services S.A. ....	53326
Matrix La Gaude Investment S.à r.l. ....	53325	VELO SPORTS CENTER Marc BROERS s.à r.l. ....	53306
Matrix La Gaude Property S.à r.l. ....	53323	von der Heydt Kersten Invest S.A. ....	53323

**Repc 34 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 126.176.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the thirteenth of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The Company RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 110.464,

here represented by M<sup>e</sup> Catherine Delsemme, lawyer, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal.

2. The Company MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg B 108.592,

here represented by M<sup>e</sup> Catherine Delsemme, prenamed,  
by virtue of a proxy given under private seal.

These proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, duly represented, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the «Articles») of a company, which they declare to establish as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of REPCO 34 S.A. (the «Company»).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting»), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Corporate Objects.**

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any moneys, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares») and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares».

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder»), and together with the A Shareholders, hereinafter the «Shareholder(s)»

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note;

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time (regardless of their class) at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the «Companies Act»).

#### **6.6 Transfer of Shares**

6.6.1 No Share shall be transferred by any Shareholder otherwise than in accordance with these Articles provided that the provisions of this Article 6.6 and Articles 6.7, 6.10, 6.11 and 6.12 shall not apply in relation to the transfer of any Share pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof which secure or otherwise relate to any borrowings or other indebtedness of the Company or any of its subsidiaries to such bank or other lender or any nominee thereof.

6.6.2 Subject to the provisions of Article 6.6.1, any Shareholder may transfer any or all of its Shares to any of its associates (an «Associate»), the term Associate meaning, in relation to a corporate entity, a direct or indirect wholly-owned subsidiary or direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity or which is a direct or indirect wholly-owned subsidiary of the direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity), provided that before the transferee ceases to be an Associate of the transferor the transferee shall transfer those Shares to the transferor or to another Associate of the transferor, failing which the rights to income and capital and the voting rights attributable to the Shares shall be suspended until such time as those Shares are so transferred to the original transferor or to an Associate thereof.

6.6.3 Subject only to the provision of Article 6.6.2, but without limitation to the provisions of Article 6.6.1, no Share shall be transferred by any Shareholder:

(a) until the third anniversary of the date of incorporation of the Company, without the prior written consent of the holder or holders of a majority of the A Shares and the holder or holders of a majority of the B Shares; or

(b) without limitation to paragraph (a) above:

(i) unless and until the rights of pre-emption hereinafter conferred have been complied with; and

(ii) unless the requirements of Article 6.10.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.10 applies) or the requirements of Article 6.11.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.11 applies).

6.6.4 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder transfers the B Shares to a transferee who is not a member of HBoS Group (the «B Transferee»), the B Shareholder shall procure that the B Transferee will grant upon transfer the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any transfer made in violation of this clause shall be void and shall not be registered in the Company's shares register.»

6.6.5 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBoS Group, the B Shareholder shall grant the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any B Shareholder who fails to comply with this clause shall not be entitled to receive any dividends and any dividends declared and payable to such B Shareholder shall be blocked until the B Shareholder complies with this clause.

6.6.6 In Articles 6.6.4 and 6.6.5 above and in Article 19.5 below, HBoS Group means HBoS PLC and any of its subsidiaries from time to time.

#### 6.7 Permitted Transfers

6.7.1 Subject to Article 6.6.3(a) and Article 6.6.4 and save in the case of a transfer to which Article 6.6.2 applies (and to which the rights of preemption hereinafter conferred shall not apply), any person (a «Proposing Transferor») proposing to transfer any Shares («Sale Shares») shall give notice of such proposal in writing (a «Transfer Notice») to the Company stating the number of Sale Shares the Proposing Transferor wishes to transfer, the person to whom the Proposing Transferor proposes to transfer the Sale Shares (the «Proposed Transferee») and the proposed price to be paid for the Sale Shares. The Transfer Notice shall be accompanied by the Proposing Transferor's share certificate(s) in respect of the Sale Shares which are the subject of the relevant Transfer Notice and duly executed blank transfers in respect thereof. The Company shall immediately notify the other Shareholders of the receipt and contents of the Transfer Notice and, forthwith after the Prescribed Price of the Sale Shares has been fixed in accordance with Article 6.7.9, shall by notice in writing (the «Offer Notice») offer the Sale Shares to the other Shareholders (other than any Shareholder who is an Associate of the Proposing Transferor) at the Prescribed Price in the manner provided in Articles 6.7.2 to 6.7.4. The Transfer Notice shall constitute the Company the agent of the Proposing Transferor for the sale of all (but not some of) the Sale Shares comprised in the Transfer Notice to any such Shareholder or Shareholders willing and, pursuant to Article 6.7.2, entitled to purchase Sale Shares (each a «Purchasing Shareholder») at the Prescribed Price. A Transfer Notice shall not be revocable except with the approval of the Board of Directors.

6.7.2 The Sale Shares shall be offered to the Shareholders of the Company (other than the Proposing Transferor or any Associate thereof) pro rata to the holdings of each Shareholder in question in the manner described in Article 6.7.3 below. The Offer Notice shall invite each Shareholder entitled to purchase Sale Shares to state in its reply the number of additional Sale Shares (if any) in excess of its proportion which it wishes to apply to purchase. If any Shareholders entitled to purchase Sale Shares do not accept the offer in respect of their respective proportions in full the Company shall use the Sale Shares not so accepted to satisfy applications for additional Sale Shares by any Shareholders who have accepted the offer in respect of their respective proportion in full and who have indicated that they would be prepared to accept Sale Shares in excess of their pro rata entitlement, as nearly as this may be in proportion to the number of Shares already held by them respectively, provided that no Shareholder shall be obliged to purchase more Sale Shares than it shall have applied for. If any Sale Shares shall not be capable without fractions of being offered to the Shareholders in proportion to their existing holdings of Shares, the same shall be offered to the Shareholders, or some of them, in such proportions or in such manner as may be determined by lots drawn in regard thereto, and the lots shall be drawn in such manner as the Board of Directors may think fit.

6.7.3 The Offer Notice shall be accompanied by a copy of any auditors' certificate required under Article 6.7.9 and shall state the names of the Proposing Transferor and the Proposed Transferee and the Prescribed Price per Sale Share and shall require that acceptances of the offer contained in the Offer Notice must be received by the Company in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, failing which any purported acceptance of such offer will be invalid. The Offer Notice shall further state that the offer of the Sale Shares contained therein is conditional upon acceptances being received from Purchasing Shareholders in accordance with this Article 6.7 in respect of all the Sale Shares.

6.7.4 If Article 6.10 (Tag Along - Specific) or Article 6.11 (Tag Along-General) also applies to any proposed transfer of Sale Shares to which this Article 6.7 applies, the Offer Notice shall in addition describe the terms of the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10 or, as the case may be, the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11 and shall require each B Shareholder (if a B Shareholder Offer) or each Shareholder (if a Mandatory Offer) to state in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, if such B Shareholder or such Shareholder does not wish to buy Sale

Shares, whether such B Shareholder wishes to exercise its right to accept the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10, or, as the case may be, such Shareholder wishes to exercise its right to accept the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11. If no written notice is received from a B Shareholder (in the case of a B Shareholder Offer) or from a Shareholder (in the case of a Mandatory Offer) within such period of 21 business days such B Shareholder or such Shareholder shall be deemed not to have accepted the B Shareholder Offer or, as the case may be, such Mandatory Offer.

6.7.5 If Purchasing Shareholders shall be found for all (and not part only of) the Sale Shares within the appropriate period specified in Article 6.7.3 above, the Company shall not later than 7 business days after the expiry of such appropriate period give notice in writing (a «Sale Notice») to the Proposing Transferor specifying the Purchasing Shareholders and the Proposing Transferor shall be bound upon payment of the price due in respect of all the Sale Shares to transfer the Sale Shares to the Purchasing Shareholders. The Purchasing Shareholders shall within 14 business days of the issue of such Sale Notice complete the purchase from the Proposing Transferor of the Sale Shares at the Prescribed Price.

6.7.6 If in any case the Proposing Transferor after having become bound as aforesaid makes default in transferring any Sale Shares, the Company may receive the purchase money on its behalf, and the defaulting Proposed Transferor shall appoint the Company to transfer such Sale Shares in favour of the Purchasing Shareholders. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Purchasing Shareholders. The Company shall hold the purchase money on trust for the Proposing Transferor without any obligation to pay interest. If any transfer of Sale Shares required as aforesaid is not completed for any reason other than any failure by the Company to comply with the provisions of these Articles or the Proposing Transferor's default within 14 business days of the issue of a Sale Notice, then the certificates and duly completed transfer in respect of the Sale Shares shall be returned to the Proposing Transferor and the Proposing Transferor may sell such Sale Shares to the Proposed Transferee in accordance with Article 6.7.7 below.

6.7.7 Subject to the Proposed Transferee having complied with the provisions of Article 6.10 or, as the case may be, Article 6.11 in circumstances where Article 6.10 or Article 6.11 applies to the proposed transfer of Sale Shares, if the Company does not give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5 above (in circumstances where Purchasing Shareholders have not been found for all of the Sale Shares and therefore it is not required to give a Sale Notice under Article 6.7.5) the Proposing Transferor shall, during the period of 30 business days next following the expiry of the time so specified be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price and otherwise upon terms no more favourable to the Proposed Transferee than those stated in the Transfer Notice. If Purchasing Shareholders are found for all Sale Shares and therefore the Company is obliged to give a Sale Notice under Article 6.7.5 and fails to do so then (without limitation to any other right or remedy which may be available to any party) the Proposing Transferor shall not be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee.

6.7.8 All Shares transferred pursuant to this Article 6.7 shall be transferred with full title guarantee and free from all encumbrances together with all rights, benefits and advantages attached thereto as at the date of the Transfer Notice except the right to any dividend declared but not paid prior to the date of the relevant Transfer Notice in respect of the Shares.

6.7.9 The «Prescribed Price» of any Sale Shares (and the price at which any Mandatory Offer, B Shareholder Offer (as defined below) or the compulsory purchase of the Remaining Shares (as defined below) shall be made) for the purposes of these Articles), shall be either:

(a) the price per Sale Share stated in the relevant Transfer Notice in accordance with Article 6.7.1, provided this represents a bona fide offer from a party unconnected with the Proposing Transferor capable of completing the purchase (and in the case of any dispute or question concerning any such third party or its offer or its capacity to complete the same any Shareholder willing to purchase may require a certificate from the auditors as to any such matter); or

(b) if there shall be no offer capable of certification as aforesaid, such price per Sale Share as may be agreed between the Proposing Transferor and at least one A Director and the B Director in default of such agreement within 14 business days of the date of the Transfer Notice, as the auditors shall certify in writing to be, in their opinion, having taken all relevant circumstances into account, the fair selling value thereof as between a willing vendor and a willing purchaser. In so certifying the said auditors shall be considered to be acting as experts and not as arbitrators and their decision shall be final and binding on the relevant parties. For the purposes of any such certificate or valuation the Proposing Transferor and the Board of Directors shall permit the auditors to have access to such information as they may consider reasonably necessary in order to give their certificate. The fees and expenses of the auditors shall be borne as to one half by the Proposing Transferor and as to the other half by the Purchasing Shareholders (pro-rata to the number of Sale Shares purchased).

6.8 The directors may, in their absolute discretion and without assigning any reason therefore, decline to register, or suspend registration in respect of, any transfer of any Share, whether or not it is a fully paid Share, other than any transfer made pursuant to and in accordance with Article 6.6 (including, without limitation, any transfer pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof referred to in the proviso to Article 6.6.1) or Articles 6.7, 6.10, 6.11 or 6.12 which transfer the directors shall register subject to payment of the appropriate stamp or other duties.

6.9 Save as provided in Article 6.7 above the instrument of transfer of a Share shall be signed by or on behalf of the transferor and the transferor shall be deemed to remain the holder of the Share until the name of the transferee is entered

in the register of shareholders of the Company in respect thereof; provided that in the case of a partly paid Share the instrument of transfer must also be signed by the transferee.

#### 6.10 Tag Along - Specific

6.10.1 This Article 6.10 applies in circumstances where any B Shareholder or any of its Associates holds any Shares and a transfer of Shares by an A Shareholder or any of its Associates (other than a transfer to an Associate made under Article 6.6.2 or a transfer to which Article 6.11 (Tag Along- General applies) would, if registered, result in the A Shareholders and its Associates together holding 50% or less of the Shares in issue.

6.10.2 No transfer of any Share to which this Article 6.10 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «B Shareholder Offer») to the B Shareholders to purchase all the Shares held by the relevant B Shareholder on the terms set out in Article 6.10.3.

6.10.3 The B Shareholder Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which the B Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The B Shareholder Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the A Shareholders or its relevant Associate (as the Proposing Transferor) within the time specified in Article 6.7.5. The B Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the B Shareholder Offer complete the sale of its Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the B Shareholder Offer in respect of the Shares of any B Shareholder.

6.10.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the B Shareholder Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the B Shareholder Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.

#### 6.11 Tag Along-General

6.11.1 This Article 6.11 applies when a transfer of Shares (other than a transfer to an Associate made under Article 6.2) would, if registered, result in a person and any other person (each being «a Shareholder of the Purchasing Group») together holding more than 50% of the Shares in issue.

6.11.2 No transfer of any Share to which this Article 6.11 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the «Mandatory Offer») to each holder of Shares (which may or may not include the Proposing Transferor) (the «Mandatory Offer Shareholders») to purchase all the Shares held by them on the terms set out in Article 6.11.3.

6.11.3 The Mandatory Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The Mandatory Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5. The Mandatory Offer Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the Mandatory Offer complete the sale of their Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the Mandatory Offer in respect of the Shares of any Mandatory Offer Shareholder who has not completed such sale.

6.11.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the Mandatory Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the Mandatory Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.

#### 6.12 Drag Along

6.12.1 This Article 6.12 applies when a transfer of Shares to which Article 6.11 (Tag Along - General) applies and has been applied (which excludes, for the avoidance of doubt, a transfer to an Associate under Article 6.6.2 or a transfer to which Article 6.10 (Tag Along - Specific) applies) results in a person and any other person or persons (each being «a Shareholder of the Purchasing Group») together holding more than 50% of the Shares in issue.

6.12.2 If a transfer to which this Article applies results in a Shareholder of the Purchasing Group holding more than 50% of the Shares in issue, the Shareholder of the Purchasing Group may, by serving a notice (a «Compulsory Purchase Notice») on each Mandatory Offer Shareholder who has not accepted and completed the Mandatory Offer (a «Remaining Shareholder») within 14 business days of the transfer, require all the Remaining Shareholders to sell all their Shares (the «Remaining Shares») at the Prescribed Price to one or more persons identified by the Shareholder of the Purchasing Group («Transferees»).

6.12.3 Remaining Shares subject to a Compulsory Purchase Notice shall be sold and purchased in accordance with the provisions of Articles 6.12.4 to 6.12.6.

6.12.4 No later than 14 business days after the service of a Compulsory Purchase Notice (the «Completion Date»), the Remaining Shareholders shall deliver stock transfer forms for the Remaining Shares, together with the relevant share certificates, to the Company. On the Completion Date the Company shall pay the Remaining Shareholders, on behalf of each of the Transferees, the Prescribed Price for the Remaining Shares to the extent the Transferees have put the Company in the requisite funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Transferees. The Company shall hold the price in trust for the Remaining Shareholders without any obligation to pay interest.

6.12.5 If the Transferees have not, by the Completion Date, put the Company in funds to pay for all the Remaining Shares, the Remaining Shareholders shall be entitled to the return of the stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares and the Remaining Shareholders shall have no further rights or obligations under Article 6.11 in respect of those Remaining Shares.

6.12.6 If a Remaining Shareholder fails to deliver stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares of such Remaining Shareholder to the Company by the Completion Date, the Company may authorise some person to execute a transfer or transfers of such Remaining Shares on the Remaining Shareholder's behalf to each Transferee to the extent that the Transferee has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the Prescribed Price for the Remaining Shares offered to it. The defaulting Remaining Shareholder shall surrender its share certificates for the Remaining Shares to the Company. On surrender, it shall be entitled to the Prescribed Price for the Remaining Shares.

6.12.7 While this Article 6.12 applies to a Remaining Shareholder's Shares, those Shares may not be transferred otherwise than under this Article 6.12.

## Management - Supervision

### Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The directors shall be not more than five (5) in number and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting. The holder or holders of a majority of the A Shares (and in the case of an equality of holdings the holder first named in the register of Shareholders of the Company) shall be entitled to propose a list of six candidates out of which the General Meeting shall appoint three directors who shall be known as the «A Directors» (the «A Directors»). The holder or holders of a majority of the B Shares shall be entitled to propose a list of two candidates out of which the General Meeting shall appoint one director who shall be known as the «B Director» (the «B Director»).

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.4 In the event of a vacancy of an A Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new A Director out of a list of two candidates proposed by the holders of A Shares. In the event of a vacancy of a B Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by a majority vote a new B Director out of a list of two candidates proposed by the holders of B Shares.

### Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy, provided that a director who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy. Further, a director who is not resident in Germany for German tax purposes may not appoint a person who is resident in Germany for German tax purposes as his proxy.

8.8 A director, other than a director who is resident in the UK for UK tax purposes, or a director who is resident in Germany for German tax purposes may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.9 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting

to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.10 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.11 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

8.12 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.13 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.14 Notwithstanding the provisions of Article 8.11, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board («bureau»). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

No actions in this Article 9 may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Directors be prepared in the UK.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function at the registered office.

The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 12. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13. Audit.** The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), or to one or several auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

The statutory auditor(s) or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

## General Meetings of Shareholders

### Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

14.2 None of the following actions or decisions (the «Reserved Shareholder Matters») shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.

14.3 The Reserved Shareholder Matters are as follows:

- (a) altering the Articles;
- (b) changing the authorised or issued share capital of the Company or the rights attaching thereto;
- (c) setting up offices, administrative centres and agencies outside of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) the approval of any business plan produced from time to time by the Board of Directors («Business Plan»), together with any material amendment to such Business Plan;
- (e) except as otherwise required by law, the decision to place the Company in liquidation or other external administration;
- (f) all matters which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a general meeting;
- (g) any material borrowing or raising of any money and any associated hedging agreements or derivatives, unless such borrowing or money raising or hedging agreement are contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above);
- (h) any acquisition or disposal of any material property of the Company unless such acquisition or disposal is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above); and
- (i) the creation of any pledge, mortgage, encumbrance or any security interest over all or substantially all of the assets of the Company unless such pledge, mortgage, encumbrance or any security interest is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above).

### Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the «Annual General Meeting») shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Wednesday in May of each year at 10.00 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

### Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

### Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

**Art. 17. Financial Year.** The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

#### Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

#### Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Subject to any other agreement with the A Shareholder providing otherwise, in the event that (i) the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBoS Group or (ii) transfers the B Shares to a B Transferee, any dividend declared but unpaid or any other distribution (including, without limitation, any repayment, or payment of interest of a shareholder loan) shall not be paid to the B Shareholder until the shareholder of the A Shareholder receives the proceeds relating to such declared dividend or other distribution.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

### General Provision

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

#### Subscription - Payment

Thereupon, the appearing parties, here represented as stated here above, declare to subscribe to the shares as follows:

Shareholders	Subscribed capital (in EUR)	Paid-in capital (in EUR)	Number of shares
- RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A.R.L., prenamed, . . . . .	24,780.-	24,780.-	2478 A
- MARCOL EUROPE S.A, prenamed, . . . . .	8,220.-	8,220.-	822 B
Total: . . . . .	33,000.-	33,000.-	3,300

The three thousand three hundred (3,300) shares of the Corporation have been entirely subscribed by the subscribers and entirely paid in cash, so that the amount of thirty-three thousand euros (EUR 33,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the notary executing this deed.

#### Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately two thousand six hundred and fifty euros.

### *Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named persons, duly represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office of the Corporation is set at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
2. The number of directors is fixed at 4 (four) and the number of auditors at 1 (one).
3. The following persons are appointed as directors A:
  - Mr Pii Ketvel, Companies Director, born in Helsinki (Finland) on June 4, 1968, residing in L-2535 Luxembourg, 20c, boulevard Emmanuel Servais;
  - Mr François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Ms Samia Rabia, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
4. Has been appointed as ordinary director:
  - Mr Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on June 29, 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
5. Has been appointed as statutory auditor:
  - The limited liability company OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.
6. The term of office of the directors shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and eight (2008).
7. The term office of the statutory auditor shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and eight (2008).
8. The board of directors is authorised to delegate the daily management of the Corporation and the representation of the Corporation in connection therewith to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known by the notary by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 110.464,

dûment représentée par Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. La société MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés, R.C.S. Luxembourg B 108.592,

dûment représentée par Maître Catherine Delsemme, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

### **Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est créé, par les souscripteurs et toute personnes qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de REPCO 34 S.A. (la «Société»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale»), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

4.3 De plus, la Société peut établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A»), et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions».

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un «Actionnaire A») et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un «Actionnaire B»), et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaire(s)».

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts»

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions de la Société seront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation (peu importe leur catégorie), pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment. Toute somme dont le paiement se fait tardivement génère automatiquement des intérêts au profit de la Société à un taux de dix (10) pour cent par an, calculés à partir de la date à laquelle le paiement était dû.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

#### 6.6 Transfert des Actions

6.6.1 Aucune Action ne pourra être transférée par un Actionnaire d'une autre manière que celle prévue par ces Statuts à condition que les dispositions de cet Article 6.6 et des Articles 6.7, 6.10, 6.11 et 6.12 ne soient pas appliqués en relation avec le transfert d'une Action suite à l'exécution d'une quelconque garantie en faveur de toute banque, prêteur ou nommée de ceux-ci qui garantit ou a trait à des prêts ou autres dettes de la Société ou d'une de ses filiales envers une telle banque, ou prêteur ou nommée de ceux-ci.

6.6.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.6.1, chaque Actionnaire peut transférer une ou toutes ses Actions à l'un des ses associés (un «Associé», le terme Associé signifiant, en rapport avec une société, une filiale entièrement directement ou indirectement détenue par cette société ou une société mère directe ou indirecte qui possède, directement ou indirectement, toutes les actions dans cette société ou qui est une filiale directement ou indirectement entièrement détenue par la société mère directe ou indirecte, celle-ci possédant, directement ou indirectement, toutes les actions de la société) à condition que, avant que le cessionnaire ne cesse d'être un Associé du cédant, le cédant transfère ses Actions au cessionnaire ou à un autre Associé du cédant, à défaut de quoi les droits aux revenus, au capital et aux droits de vote rattachés aux Actions sont suspendus jusqu'à ce que ces Actions soient transférées au cédant originel ou à un Associé de celui-ci.

6.6.3 Sous réserve de l'Article 6.2.2, mais sans limitation aux dispositions de l'Article 6.1.1, aucune Action ne peut être transférée par un Actionnaire:

(a) jusqu'au troisième anniversaire de la date de la constitution de la Société, sans le consentement écrit préalable de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires A et de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires B, ou (b) sans apporter de limitation au paragraphe (a) ci-dessus: (i) à moins que et jusqu'à ce que les droits de préemption conférés ci-après soient respectés, et

(ii) à moins que les exigences de l'Article 6.10.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.10 s'applique) ou que les exigences de l'Article 6.11.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.11 s'applique).

6.6.4. A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B transfère les Actions B à un cessionnaire qui n'est pas membre du Groupe HBOs (le «Cessionnaire B»), l'Actionnaire B s'engagera à ce que le Cessionnaire B accord, à la date du transfert, les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie), que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout transfert fait en violation de cette clause sera nul et ne pourra être enregistré dans le registre d'actionnaires de la Société.

6.6.5. A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBOs, l'Actionnaire B accordera les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie) que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout Actionnaire B qui agit en violation de cette clause, ne sera pas autorisé à recevoir de dividendes et tout dividende déclaré et payable à cet Actionnaire B sera bloqué jusqu'à ce que l'Actionnaire B respecte cette clause.

6.6.6 Dans les articles 6.6.4 et 6.6.5 ci-dessus et dans l'article 19.5 ci-dessous, le Groupe HBoS, signifie HBoS Plc et chacune des ses succursales constituées au fil du temps.

#### 6.7 Transferts autorisés

6.7.1 Sous réserve de l'Article 6.6.3(a) et de l'Article 6.6.4, et hormis l'hypothèse d'un transfert auquel l'Article 6.6.2 s'applique (et auquel les droits de préemption désignés ci-après ne trouvent pas application), toute personne (un «Candidat Cédant») proposant de transférer des Actions (les «Actions à Céder») devra donner notification d'une telle proposition par écrit (une «Notification de Transfert») à la Société, indiquant le nombre d'Actions à Céder que le Candidat Cédant souhaite transférer, la personne à laquelle le Candidat Cédant propose de transférer les Actions à Céder (un «Candidat Cessionnaire») ainsi que le prix proposé pour les Actions à Céder. La Notification de Transfert devra être accompagnée par le (les) certificat(s) d'actions des Actions à Céder du Candidat Cédant visées à la Notice de Transfert et des transferts en blanc dûment exécutés en relation avec ceux-ci. La Société devra immédiatement notifier la réception et le contenu de la Notification de Transfert aux autres Actionnaires et, immédiatement après que le Prix Prescrit pour les Actions à Céder ait été fixé conformément à l'Article 6.7.9, offrir par notification écrite (la «Notification de l'Offre») les Actions à Céder aux autres Actionnaires (autres que les Actionnaires qui sont associés du Candidat Cédant) au Prix Prescrit conformément aux Articles 6.7.2 à 6.7.4. La Notification de Transfert devra faire de la Société le mandataire du Candidat Cédant pour la vente de toutes (et non seulement de certaines) les Actions à Céder indiquées dans la Notification de Transfert à tout Actionnaire ou tous Actionnaires qui sont prêts à acquérir et qui, selon l'Article 6.7.2., ont la faculté d'acquérir les Actions à Céder (chacun un «Actionnaire Acquéreur») au Prix Prescrit. Une Notification de Transfert ne pourra être révoquée qu'avec l'accord du Conseil d'Administration.

6.7.2 Les Actions à Céder sont offertes aux Actionnaires de la Société (autre que le Candidat Cédant ou tout Associé de celui-ci) proportionnellement à la détention de chaque Actionnaire de la manière décrite à l'article 6.7.3 ci-dessous. La Notification de l'Offre invite chaque Actionnaire autorisé à acheter les Actions à Céder à déclarer dans sa réponse le nombre d'Actions supplémentaires (le cas échéant) qu'il souhaite acquérir en plus de sa quote-part. Si des Actionnaires en droit d'acheter les Actions à Céder n'acceptent pas l'offre intégralement dans le respect de leurs quotes-parts respectives, la Société devra utiliser les Actions à Céder non acceptées pour satisfaire aux demandes supplémentaires d'Actions à Céder par tous les Actionnaires qui ont accepté l'offre intégralement en respectant leur quote-part respective et qui ont indiqué qu'ils seraient prêts à accepter des Actions à Céder dépassant leur quote-part, pour autant que possible en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent déjà, pour autant qu'aucun Actionnaire ne soit obligé d'acheter plus d'Actions à Céder qu'il n'avait demandé. Si aucune Action à Céder ne peut être offerte sans être fractionnée aux Actionnaires proportionnellement aux Actions qu'ils détiennent déjà, les mêmes Actions devront être offertes aux Actionnaires, ou à une partie d'entre eux, dans des proportions ou de manière déterminées par les lots tirés pour celles-ci, et de tels lots devront être tirés de la manière jugée la plus appropriée par le Conseil d'Administration.

6.7.3 La Notification de l'Offre devra être accompagnée d'une copie de tous les certificats des réviseurs d'entreprises requis par l'Article 6.7.9 et mentionner les noms du Candidat Cédant et du Candidat Cessionnaire, le Prix Prescrit par Action à Céder et devra spécifier que les acceptations de l'offre contenue dans la Notification de l'Offre doivent être reçues par écrit par la Société dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, à défaut de quoi les prétendues acceptations d'une telle offre ne seront pas valides. La Notification de l'Offre devra également mentionner que l'offre des Actions à Céder est conditionnelle aux acceptations reçues des Actionnaires Acquéreurs conformément à cet Article 6.7 pour toutes les Actions à Céder.

6.7.4 Si l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) ou l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'appliquent également au transfert d'Actions à Céder projeté auquel cet Article 6.7 s'applique, la Notification de l'Offre devra, en plus, décrire les termes de l'offre faite à un Actionnaire B conformément à l'article 6.10 ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire faite conformément à l'article 6.11, et devra requérir que chaque Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou chaque Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) déclare par écrit, dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, si cet Actionnaire B ou cet Actionnaire ne souhaite pas acheter des Actions à Céder, si cet Actionnaire B souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B faite conformément à l'Article 6.10 ou, comme cela peut être le cas, cet Actionnaire souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre Obligatoire faite conformément à l'Article 6.11. Si aucune notification écrite n'est reçue d'un Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou d'un Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) endéans cette période de 21 jours ouvrables, cet Actionnaire B ou cet Actionnaire est réputé ne pas avoir accepté l'Offre aux Actionnaires B, ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire.

6.7.5 Si des Actionnaires Acquéreurs ont été trouvés pour toutes (et non pour une partie seulement) les Actions à Céder endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.3 ci-dessus, la Société donne notification écrite au plus tard que 7 jours ouvrables après l'expiration d'une telle période, (une «Notification de Vente») au Candidat Cédant spécifiant les Actionnaires Acquéreurs, et le Candidat Cédant est lié dès le paiement du prix dû pour toutes les Actions à Céder de transférer les Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. Les Actionnaires Acquéreurs devront, endéans 14 jours ouvrables à compter de l'émission de la Notice de Vente, exécuter l'acquisition du Candidat Cédant des Actions à Céder au Prix Prescrit.

6.7.6 Dans le cas où le Candidat Cédant, après avoir été lié conformément à ce qui a été mentionné plus haut fait défaut dans le transfert de certaines Actions à Céder, la Société peut recevoir le prix d'achat en son nom, et le Candidat Cédant en défaut doit donner mandat à la Société de transférer de telles Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs.

La réception par la Société du prix d'achat est libératoire pour les Actionnaires Acquéreurs. La Société détient en dépôt le prix d'achat sans aucune obligation de payer des intérêts. Si le transfert des Actions à Céder requis tel que spécifié précédemment n'a pas été exécuté pour une raison autre que le manquement de la Société de se conformer aux présents Statuts ou un défaut du Candidat Cédant endéans des 14 jours ouvrables de l'émission de la Notification de Vente, les certificats et le transfert dûment complétés des Actions à Céder devront être retournés au Candidat Cédant et le Candidat Cédant pourra vendre de telles Actions à Céder au Candidat Cessionnaire conformément à l'article 6.7.7 ci-dessus.

6.7.7 Sous réserve du respect par le Candidat Cessionnaire des dispositions de l'Article 6.10 des Statuts ou, le cas échéant, de l'article 6.11 lorsque l'Article 6.10 ou l'Article 6.11 s'applique au transfert proposé des Actions à Céder, si la Société ne donne pas une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période prévue à l'article 6.7.5 ci-dessus (dans l'hypothèse où des Actionnaires Acquéreurs n'ont pas été trouvés pour toutes les Actions à céder et où, par conséquent, il n'est pas requis de donner une Notification de Vente prévue à l'article 6.7.5), le Candidat Cédant devra, pendant la période de 30 jours ouvrables suivant l'expiration du délai tel que spécifié, avoir la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit ou autrement au Candidat Cessionnaire à des termes qui ne peuvent être plus favorables que ceux prévus par la Notification de Vente. Si des Actionnaires Acquéreurs sont trouvés pour toutes les Actions à Céder et que par conséquent la Société est obligée de donner une Notification de Vente en vertu de l'article 6.7.5 et qu'elle manque à cette obligation, alors (sans limitation d'un autre droit ou moyen de recours à la disposition d'une partie) le Candidat Cédant n'a pas la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire.

6.7.8 Toutes les Actions transférées conformément à cet Article 6.7 sont transférées avec une garantie de pleine propriété et libres de toute charge avec tous les droits, bénéfices et avantages y afférents à la date de la Notification de Transfert à l'exception du droit aux dividendes déclarés mais non payés avant la date de la Notification de Transfert pour les Actions.

6.7.9 Le «Prix Prescrit» des Actions à Céder (et le prix auquel une Offre Obligatoire, l'Offre à un Actionnaire B (telle que définie ci-dessous) ou l'acquisition obligatoire des Actions Minoritaires (telle que définie ci-dessous) est faite dans le cas des ces Statuts), est soit:

(a) le prix par Action à Céder énoncé dans la Notification de Vente en question conformément à l'Article 6.7.1, pour autant que celui-ci représente une offre de bonne foi d'un tiers indépendant du Candidat Cédant capable de réaliser l'acquisition (et en cas de litige ou question concernant un tel tiers, son offre ou sa capacité d'y procéder tout Actionnaire voulant acquérir peut exiger un certificat des réviseurs d'entreprises sur une telle question); ou

(b) s'il n'y a pas d'offre susceptible d'être certifiée comme il a été mentionné plus haut, le prix par Action à Céder peut résulter d'un accord entre le Candidat Cédant et au moins un Administrateur A et l'Administrateur B, à défaut d'un tel accord dans les 14 jours ouvrables de la date de la Notification de Transfert, celui que les réviseurs d'entreprises certifient par écrit être, selon leur avis et ayant tenu compte de l'ensemble des circonstances pertinentes, la valeur équitable de la vente entre un vendeur consentant et un acquéreur consentant. En certifiant ceci, les-dits réviseurs d'entreprises doivent être considérés comme agissant en tant qu'experts et non comme arbitres et leur décision est finale et obligatoire pour les parties en question. Pour réaliser une telle certification et évaluation, le Candidat Cédant et le Conseil d'Administration doivent autoriser les réviseurs d'entreprises à accéder à de telles informations qu'ils considèrent raisonnablement nécessaires pour donner leur certificat. Les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises sont supportés pour une moitié par le Candidat Cédant et pour l'autre moitié par les Actionnaires Acquéreurs (proportionnellement nombre d'Actions à Céder).

6.8 A l'exception des transferts faits en vertu de l'Article 6.6 (en ce compris, sans limitation aucune, tout transfert pour exécuter toute sûreté de toute banque, prêteur ou autre nominée de ceux-ci tel qu'énoncé à l'Article 6.6.1) ou des Articles 6.7, 6.10, 6.11 ou 6.12 qui doivent être inscrits par les Administrateurs en payant les droits d'enregistrement appropriés ou autres impôts, les Administrateurs peuvent, à leur discrétion absolue et sans en donner la raison, refuser d'inscrire, ou suspendre l'inscription pour tout transfert de toute Action, qu'elle soit ou non payée entièrement.

6.9 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.7 ci-dessus, l'instrument de transfert d'une Action est signé par ou au nom du cédant et le cédant est réputé rester le détenteur de l'Action jusqu'au moment où le nom du cessionnaire est inscrit dans le registre des actionnaires de la Société; à condition que dans le cas où une Action est payée partiellement, l'instrument de transfert soit aussi signé par le cessionnaire.

#### 6.10 Offre d'Achat - Spécifique

6.10.1 Cet Article 6.10 s'applique lorsqu'un Actionnaire B ou un de ses Associés détiennent des Actions et qu'un transfert d'Actions par un Actionnaire A ou un de ses Associés (autre qu'un transfert à un Associé réalisé en vertu de l'Article 6.6.2 ou qu'un transfert auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique) aurait pour résultat, s'il est inscrit, que les Actionnaires A et ses Associés détiennent ensemble 50% ou moins des Actions émises.

6.10.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.10 s'applique ne peut être fait ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'«Offre aux Actionnaires B») aux Actionnaires B pour acquérir toutes les Actions détenues par l'Actionnaire B en question selon les termes de l'Article 6.10.3.

6.10.3 L'Offre aux Actionnaires B est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue par l'Article 6.7.4 ci-

dessus endéans laquelle les Actionnaires B doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre aux Actionnaires B sera seulement conditionnée au fait que la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente aux Actionnaires A ou ses Associés concernés (comme Candidat Cédant) endéans la période prévue à l'Article 6.7.5. Les Actionnaires B devront, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B, compléter la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé d'exécuter l'Offre aux Actionnaires B pour les Actions d'un Actionnaire B.

6.10.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre aux Actionnaires B, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre aux Actionnaires B dans la Notification de l'Offre conformément aux dispositions de l'Article 6.7.4.

#### 6.11 Offre d'Achat - Général

6.11.1 Cet Article 6.11 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions (autre que le transfert à un Associé fait en vertu de l'Article 6.2) aurait pour résultat, s'il est inscrit, qu'une personne ou toute autre personne (chacun étant un «Actionnaire du Groupe Acquéreur») détiennent ensemble plus de 50% des Actions émises.

6.11.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.11 s'applique ne peut être réalisé ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'«Offre Obligatoire») à chaque détenteur d'Actions (qui peut ou pas inclure le Candidat Cédant) (les «Actionnaires de l'Offre Obligatoire») d'acquérir toutes les Actions qu'ils détiennent selon les termes de l'Article 6.11.3.

6.11.3 L'Offre Obligatoire est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue à l'Article 6.7.4 ci-dessus endéans laquelle les Actionnaires doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre Obligatoire sera conditionnelle seulement si la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.5. Les Actionnaires de l'Offre Obligatoire doivent, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre Obligatoire, réaliser la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé de réaliser l'Offre Obligatoire pour les Actions d'un Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas complété une telle vente.

6.11.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre Obligatoire, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre Obligatoire pour la Notice de l'Offre conformément à l'Article 6.7.4.

#### 6.12 Droit de vente forcée («Drag Along»)

6.12.1 Cet Article 6.12 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique ou s'est appliqué (ce qui exclut, afin d'éviter tout doute, un transfert à un Associé en vertu de l'Article 6.6.2 ou un transfert auquel l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) s'applique) a pour résultat qu'une personne détient avec une ou plusieurs autres personnes (chacune étant un «Actionnaire du Groupe d'Acquisition») plus de 50% des Actions émises.

6.12.2 Si un transfert auquel cet Article s'applique a pour résultat qu'un Actionnaire du Groupe d'Acquisition détient plus de 50% des Actions émises, l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition, en envoyant une notification (une «Notification d'Acquisition Forcée») à chaque Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas accepté ou exécuté l'Offre Obligatoire (un «Actionnaire Minoritaire»), peut dans les 14 jours ouvrables du transfert, forcer tous les Actionnaires Minoritaires à vendre toutes leurs Actions (les «Actions Minoritaires») au Prix Prescrit à une ou plusieurs personnes identifiée(s) par l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition («Cessionnaires»).

6.12.3 Les Actions Minoritaires faisant l'objet de la Notification d'Acquisition Forcée sont vendues et cédées conformément aux dispositions des Articles 6.12.4 à 6.12.6.

6.12.4 Pas plus tard que 14 jours ouvrables après l'utilisation de la Notification d'Acquisition Forcée (la «Date de Réalisation»), les Actionnaires Minoritaires délivrent à la Société les documents de cession d'actions pour les Actions Minoritaires avec les certificats d'actions correspondants. A la Date de Réalisation, la Société paie le Prix Prescrit pour les Actions Minoritaires aux Actionnaires Minoritaires, au nom de chaque Cessionnaire, dans la mesure où les Cessionnaires ont remis les fonds requis à la Société. La réception de la Société du prix décharge les Cessionnaires. La Société garde le prix en dépôt pour les Actionnaires Minoritaires sans aucune obligation de payer des intérêts.

6.12.5 Si les Cessionnaires n'ont pas, à la Date de Réalisation, remis à la Société les fonds pour payer toutes les Actions Minoritaires, les Actionnaires Minoritaires ont droit à la restitution des documents de cession d'actions et des certificats d'action pour les Actions Minoritaires et les Actionnaires Minoritaires n'ont plus aucun droit ou obligation en vertu de l'Article 6.11 en ce qui concerne les Actions Minoritaires.

6.12.6 Si un Actionnaire Minoritaire ne délivre pas, à la Date de Réalisation, les documents de cession d'actions ou les certificats d'action pour les Actions Minoritaires des Actionnaires Minoritaires à la Société, la Société peut autoriser certaines personnes à réaliser un ou plusieurs transfert(s) de ces Actions Minoritaires, au nom de l'Actionnaire Minoritaire, à chaque Cessionnaire, dans la mesure où le Cessionnaire a, à la Date de Réalisation, donné à la Société les fonds pour payer le Prix Prescrit pour les Actions Minoritaires offertes. L'Actionnaire Minoritaire défaillant rend ses certificats d'actions pour les Actions Minoritaires à la Société. A la restitution, l'Actionnaire Minoritaire a droit au Prix Prescrit pour les Actions Minoritaires.

6.12.7 Tant que cet Article 6.12 s'applique aux Actions d'un Actionnaire Minoritaire, ces Actions ne peuvent être transférées autrement qu'en vertu de cet Article 6.12.

## Gestion - Surveillance

### Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs.

7.1 Il y aura au maximum cinq (5) administrateurs et qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale. Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions A (et en cas d'égalité de détention, le détenteur dont le nom est inscrit en premier dans le registre des Actionnaires de la Société) est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de six candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera trois administrateurs qui seront connus comme «Administrateurs A» (les «Administrateurs A»). Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions B est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de deux candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera un administrateur qui sera connu comme «Administrateur B» (l'«Administrateur B»).

7.2 La majorité des membres du Conseil d'Administration devra toujours résider au Luxembourg. Chaque désignation d'administrateur qui contreviendrait à l'Article 7.2 sera nulle.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur A pour cause de décès, retraite ou autrement, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur A sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions A. En cas de vacance d'un poste d'administrateur B pour cause de décès, retraite ou autre, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur B sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions B.

### Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire, mais un administrateur non-résident fiscalement au Royaume-Uni ne peut pas désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement au Royaume-Uni. De plus, un administrateur non-résident fiscalement en Allemagne ne peut désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement en Allemagne.

8.8 Un administrateur, autre qu'un administrateur qui réside fiscalement au Royaume-Uni ou qu'un administrateur qui réside fiscalement en Allemagne, peut être désigné comme mandataire de un ou plusieurs de ses collègues, à condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

8.9 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateur(s) est/ sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.10 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.11 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.

8.12 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés réguliers.

8.13 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.14 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.11, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

**Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.** Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil («bureau»). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Aucune démarche prévue dans cet Article 9 ne peut être accomplie au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

**Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction au siège social.

La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

**Art. 13. Audit.** Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

### Assemblée Générale des Actionnaires

#### Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

14.2 Aucune des actions ou décisions suivantes (les «Matières Réservées») ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.

14.3 Les Matières Réservées sont les suivantes:

- (a) la modification des Statuts,
- (b) la modification du capital social autorisé ou émis de la Société ou les droits qui y sont attachés;
- (c) l'installation de bureaux, centres administratifs et agences en dehors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (d) l'approbation du Business Plan (plan d'activité) réalisé de temps en temps par le Conseil d'Administration (le «Business Plan»), ainsi que toutes les modifications substantielles du Business Plan;
- (e) sauf disposition contraire de la loi, la décision de mettre la Société en liquidation ou sous une autre gestion extérieure;
- (f) toutes les matières pour lesquelles le droit luxembourgeois requiert l'approbation unanime des Actionnaires ou une majorité des deux tiers des votes des Actionnaires à une Assemblée Générale;
- (g) tout emprunt important d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts importants d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus);
- (h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins que une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus); et
- (i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus).

#### **Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.**

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée Générale Annuelle») se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de mai de chaque année à 10h00.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans leur convocation respective.

#### **Art. 16. Délibérations - Vote.**

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Actionnaire donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

### **Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits**

**Art. 17.- Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 18.- Comptes annuels.**

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

#### **Art. 19. Distributions des profits.**

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration endéans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Sous réserve de tout accord avec au Actionnaire A disposant autrement, dans les cas où (i) l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBoS ou (ii) transfère les Actions B à un Cessionnaire B, tout dividende déclaré mais non payé ou toute distribution (incluant, sans limitation, tout remboursement, ou paiement d'intérêts d'un prêt actionnaire) ne peut être payé à l'Actionnaire B aussi longtemps que l'actionnaire de l'Actionnaire A perçoit les produits relatifs à ces dividendes déclarés ou à une autre distribution.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20. Dissolution.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

**Art. 21. Liquidation.** Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 22.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, dûment représentées, déclarent souscrire au capital comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Capital libéré (en EUR)	Nombre d'actions
- RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.A.R.L., pré-qualifiée, . . . . .	24.780,-	24.780,-	2478 A
- MARCOL EUROPE S.A, pré-qualifiée, . . . . .	8.220,-	8.220,-	822 B
Total: . . . . .	33.000,-	33.000,-	3,300

Les trois mille trois cents (3.300) actions de la Société ont été entièrement souscrites par les souscripteurs et entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de deux mille six cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Les personnes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et le nombre des auditeurs à 1 (un).

3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs A:

- Monsieur Pii Ketvel, Directeur de sociétés, né à Helsinki, Finlande, le 4 juin 1968, demeurant à L-2535 Luxembourg, 20c, boulevard Emmanuel Servais;

- Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Mademoiselle Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

4. Est nommé en qualité d'administrateur ordinaire:

- Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

5. Est nommée commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL avec siège social au 69 A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 SARL. Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326.

6. Les administrateurs sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit (2008).

7. Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille huit (2008).

8. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation à cet égard à l'un ou plusieurs de ses membres ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).

Le notaire instrumentant, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, dûment représentées comme énoncé ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2007. Relation GRE/2007/1295. — Reçu 330 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007051665/231/1132.

(070051090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

**IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.502.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique du 2 avril 2007 que:

1) Sont nommés gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Mme Virginie Dohogne, private employee, born in Verviers (Belgium) on June 14, 1975, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- M. Cornelius Bechtel, economic adviser, born in Emmerich (Germany) on March 11, 1968, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

2) Le siège de la société est transféré au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat

Luxembourg, le 2 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007051708/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007, réf. LSO-CD01966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

**Alex-Turi-Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1839 Luxembourg, 20, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 38.040.

—  
L'an deux mille sept, le seize mars.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Alessandro Panzone, cabaretier, demeurant à L-1133 Luxembourg, 21, rue des Ardennes,

Agissant tant en nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de:

- Madame Annunziata Panzone-Giannuzzi, cabaretière, demeurant à L-1839 Luxembourg, 13, rue Joseph Junck,

- Madame Angela Panzone, ouvrière, demeurant à L-1839 Luxembourg, 24, rue Joseph Junck.

En vertu de deux procurations sous seing privé datées du 16 mars 2007,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les parties et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le no-taire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée ALEX-TURI-BAR, S.à r.l., avec siège social à L-1839 Luxembourg, 20, rue Joseph Junck, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en date du 5 septembre 1991, publié au Mémorial C page 4492 de 1992 et ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du 17 décembre 2001 (conversion du capital en euros), publiée au Mémorial C page 23919 de 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B38040.

II. Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€ 12.394,68), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur de douze virgule trente-neuf euros (€ 12,39) chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Alessandro Panzone, préqualifié, six cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	625
- Madame Annunziata Panzone-Giannuzzi, préqualifiée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
- Madame Angela Panzone, préqualifiée, cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	<u>125</u>
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

Sur ce:

Monsieur Alessandro Panzone, préqualifié, déclare céder pour le prix d'un euro symbolique, l'intégralité de ses parts sociales, à savoir six cent vingt-cinq (625), à Monsieur Samir Mehanovic, buffetier, demeurant à L-2230 Luxembourg, 30, rue F. Neipperg, ici présent et ce acceptant;

De même, Mesdames Annunziata Panzone-Giannuzzi et Angela Panzone, représentées comme dit ci-avant, déclarent chacune céder pour le prix d'un euro symbolique l'intégralité de leurs parts sociales respectives, à savoir deux cent cinquante (250) et cent vingt-cinq (125), à Monsieur Samir Mehanovic, préqualifié.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

#### *Acceptation*

Monsieur Alessandro Panzone, agissant en tant qu'associé et gérant unique de la société, et Mesdames Annunziata Panzone-Giannuzzi et Angela Panzone, agissant toutes deux en leur qualité d'associées et représentées comme dit ci-avant, déclarent consentir aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Ensuite, Monsieur Samir Mehanovic, représentant l'intégralité du capital social, suite aux prédites cessions de parts, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 €), pour le porter à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros.

La prédite augmentation de capital a été faite par l'associé unique par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Il décide en outre de supprimer les mille parts sociales existantes et de les remplacer par cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur de cent vingt-cinq (€ 125,-) euros chacune.

En conséquence de tout ce qui précède, l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune, entièrement souscrites par Monsieur Samir Mehanovic.»

#### *Deuxième résolution*

Il décide de révoquer de son poste de gérant, Monsieur Alessandro Panzone et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Troisième et dernière résolution*

Il sera gérant unique de la société à durée indéterminée avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

#### *Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille trois cent cinquante (€ 1.350,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: A. Panzone, S. Mehanovic, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 22 mars 2007, Relation: MER/2007/282. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 avril 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007052141/232/75.

(070051921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

### **Lend Lease International Distressed Debt Fund, S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 81.952.

In the year two thousand and seven, on the seventh of February.

Before Us M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

Mrs Candice Wisner, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

acting as the representative of the Manager of the «société en commandite par actions», qualified as an investment company with fixed share capital («société d'investissement à capital fixe») LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, SCA having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscribed in the Trade and Com-

panies' Register of Luxembourg, section B, under the number 81952, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 443 of the 14th of June 2001,

and whose Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on the 11 of August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1971 of the 20th of October 2006,

pursuant to two resolutions dated 18th December, 2006, given by LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company.

The resolutions, initialled *ne varietur* by the mandatary and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The mandatary, acting in her said capacity, requires the undersigned notary to draft his preliminary statement as follows:

#### *Preliminary statement*

a) The Company's capital is fixed at seventeen million one hundred and sixty thousand two hundred and thirty-nine United States Dollars and ninety-nine Cents (US\$ 17,160,239.99) divided into one million seven hundred and sixteen thousand and twenty-three point nine hundred and ninety-nine (1,716,023.999) Shares having a par value of ten United States Dollars (US\$ 10.-) each.

b) Pursuant to article 9 of the Articles of Association, the Company may redeem Shares of a Sub-Fund within the limits of Luxembourg law whenever the Manager considers a redemption to be in the best interests of the Company. Any such redemption may only be made out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any share premiums but excluding any reserve required by Luxembourg law. At the option of the Manager, Shares may be redeemed on a prorata basis as between existing Shareholders of each Sub-fund, in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment.

As a consequence of the preliminary statement, the mandatary, acting as said before, requires the undersigned notary to state his resolutions as follows:

#### *First resolution*

Pursuant to the circular resolution of 18th December, 2006, 318,269.794 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of US\$ 17.61 per Share for a total amount of US\$ 5,604,731.07 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB - FUND.

The amount of five million six hundred and four thousand seven hundred and thirty-one United States Dollars and seven Cents (US\$ 5,604,731.07) was allocated to the undistributable reserve provided for by article 49-8, 5) of the Luxembourg company law.

Pursuant to the same circular resolution of 18th December 2006, 28,818.088 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of US\$ 13.90 per Share for a total amount of US\$ 400,571.42 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND.

The amount of four hundred thousand five hundred and seventy-one United States Dollars and forty-two Cents (US \$ 400,571.42) was allocated to the undistributable reserve provided for by article 49-8, 5) of the Luxembourg company law.

#### *Second resolution*

Pursuant to a decision of 18th December 2006, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company, represented as said before, has resolved to reduce the capital of the Company by an amount of three million four hundred and seventy thousand eight hundred and seventy-eight United States Dollars and eighty-two Cents (US\$ 3,470,878.82) so as to bring it down from its present amount of seventeen million one hundred and sixty thousand two hundred and thirty-nine United States Dollars and ninety-nine Cents (US\$ 17,160,239.99) to thirteen million six hundred and eighty-nine thousand three hundred and sixty-one United States Dollars and seventeen Cents (US\$ 13,689,361.17) by means of cancellation of the three hundred and forty seven thousand and eighty-seven point eight hundred and eighty-two (347,087.882) redeemed Shares of the Company, to cancel the undistributable reserve account and to transfer the amount of three million four hundred and seventy thousand eight hundred and seventy-eight United States Dollars and eighty-two Cents (US\$ 3,470,878.82) presently held in the undistributable reserve to the share premium account.

#### *Third resolution*

As a consequence of such redemption of Shares and cancellation of the redeemed Shares, paragraph (a) of article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 6. Share capital.** (a) The Company's capital is fixed at thirteen million six hundred and eighty-nine thousand three hundred and sixty-one United States Dollars and seventeen Cents (US\$ 13,689,361.17) divided into one million three hundred and sixty-eight thousand nine hundred and thirty-six point one hundred and seventeen (1,368,936.117) Shares having a par value of ten United States Dollars (US\$ 10) each, issued in:

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND to an amount of five million five hundred and two thousand and thirty-one United States Dollars and four Cents (US\$ 5,502,031.04), divided into five hundred and fifty thousand two hundred and three point one hundred and four (550,203.104) Shares, and

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND to an amount of eight million one hundred and eighty-seven thousand three hundred and thirty United States Dollars and thirteen Cents (US\$ 8,187,330.13) divided into eight hundred and eighteen thousand seven hundred and thirty-three point zero thirteen (818,733.013) Shares.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated capital decrease are estimated at one thousand three hundred Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital decrease is evaluated at 2,679,180.87 EUR.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatary, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatary and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatary, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Madame Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du gérant de la société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement à capital fixe LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.952, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 14 juin 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1971 du 20 octobre 2006,

en vertu de deux résolutions datées du 18 décembre 2006, lui conférées par LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de ladite société.

Les résolutions resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, annexées à l'acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La mandataire, es qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter son exposé préliminaire comme suit:

#### *Exposé préliminaire*

a) Le capital de la société est fixé à dix sept millions cent soixante mille deux cent trente-neuf dollars US et quatre-vingt dix-neuf Cents (17.160.239,99 USD), divisé en un million sept cent seize mille vingt-trois virgule neuf cent quatre-vingt dix-neuf (1.716.023,999) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

b) En vertu de l'article 9 des statuts, la Société peut racheter les Actions d'un Compartiment dans les limites du droit luxembourgeois lorsque l'Actionnaire Commandité considère que ce rachat est effectué dans l'intérêt de la Société. Pareil rachat ne peut se faire qu'à partir des bénéfices retenus par la Société et ses réserves non obligatoires, y compris les primes d'émission, mais à l'exclusion de toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Au choix de l'Actionnaire Commandité, les Actions peuvent être rachetées proportionnellement entre les Actionnaires existants de chaque Compartiment, afin de distribuer aux Actionnaires lors de la disposition d'un actif d'investissement par la Société le produit net de cet investissement.

En conséquence de l'exposé préliminaire, la mandataire, es qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

#### *Première résolution*

En vertu de la résolution circulaire du 18 décembre 2006, 318.269,794 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 17,61 USD par Action pour un montant total de 5.604.731,07 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND.

Le montant de cinq millions six cent quatre mille sept cent trente et un dollars US et sept Cents (5.604.731,07 USD) a été alloué à la réserve non distribuable prévue par l'article 49-8, 5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

En vertu de la même résolution circulaire du 18 décembre 2006, 28.818,088 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 13,90 USD par Action pour un montant total de 400.571,42 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND.

Le montant de quatre cent mille cinq cent soixante et onze dollars US et quarante-deux Cents (400.571,42 USD) a été alloué à la réserve non distribuable prévue par l'article 49-8, 5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

#### *Deuxième résolution*

En vertu d'une décision du 18 décembre 2006, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de la Société, représentée comme dit ci-avant, a décidé de réduire le capital de la Société d'un montant de trois millions quatre cent soixante-dix mille huit cent soixante-dix-huit dollars US et quatre-vingt-deux Cents (3.470.878,82 USD) afin de réduire le capital de son montant actuel de dix sept millions cent soixante mille deux cent trente-neuf dollars US et quatre-vingt dix-neuf Cents (17.160.239,99 USD) à treize millions six cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante et un dollars US et dix-sept Cents (13.689.361,17 USD) par l'annulation de trois cent quarante-sept mille quatre-vingt-sept virgule huit cent quatre-vingt-deux (347.087,882) Actions rachetées de la Société, d'annuler la réserve non distribuable et de transférer le montant de trois millions quatre cent soixante-dix mille huit cent soixante-dix-huit dollars US et quatre-vingt-deux Cents (3.470.878,82 USD) actuellement tenu dans une réserve non distribuable vers le compte primes d'émission.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de ce rachat d'actions et de cette annulation des Actions rachetées, le paragraphe (a) de l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** (a) Le capital de la société est fixé à treize millions six cent quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante et un dollars US et dix-sept Cents (13.689.361,17 USD), divisé en un million trois cent soixante-huit mille neuf cent trente-six virgule cent dix-sept (1.368.936,117) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émis dans:

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - GLOBAL ASIA SUB-FUND, à concurrence de cinq millions cinq cent deux mille trente et un dollars US et quatre Cents (5.502.031,04 USD), divisé en cinq cent cinquante mille deux cent trois virgule cent quatre (550.203,104) Actions, et

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND - CORE ASIA SUB-FUND, à concurrence de huit millions cent quatre-vingt-sept mille trois cent trente dollars US et treize Cents (8.187.330,13 USD) divisé en huit cent dix-huit mille sept cent trente-trois virgule zéro treize (818.733,013) Actions.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente réduction de capital, est évalué approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la réduction de capital est évalué à la somme de 2.679.180,87 EUR.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wisser, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2007, vol. 541, fol. 4, case 8. Relation GRE/2007/737. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007051796/231/174.

(070051108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

**VELO SPORTS CENTER Marc BROERS s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 19, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 53.529.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051800/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03958. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**ESO Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 95.900,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.707.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of March.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ESO Tempo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, and registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the section B, number 124 191,

here represented by Ms Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 March 2007,

said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and representing the entire share capital of ESO Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under Section B, number 124.707, incorporated pursuant to the deed of Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 15 February 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles have never been amended since (hereinafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by eighty-three thousand four hundred euro (EUR 83,400.-) from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ninety-five thousand nine hundred euro (EUR 95,900.-) through the issue of eight thousand three hundred forty (8,340) new shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each;
2. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of association of the Company;
3. Appointment of new managers of the Company;
4. Subsequent amendment of Article 11 and Article 12 of the articles of association of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by eighty-three thousand four hundred euro (EUR 83,400.-) from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to ninety-five thousand nine hundred euro (EUR 95,900.-) through the issue of eight thousand three hundred forty (8,340) new shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The eight thousand three hundred forty (8,340) new shares have been entirely subscribed by ESO TEMPO S.à r.l., aforementioned, at a total price of eighty-three thousand four hundred euro (EUR 83,400.-) all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of (i) 100 shares representing the whole share capital of MIKRO UBEZPIECZENIA Sp z o.o., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Poland (spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia), having its registered office at ul. Bukowinska 24a app. 117, 02-703 Warsaw, Poland, and registered in the National Court Register under KRS No. 0000271299 and (ii) 591 shares representing the whole share capital of TEMPO FINANSE Sp z o.o., a limited liability company incorporated and existing under the laws of Poland (spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia), having its registered office at ul. Jednosci Narodowej 79, 50-262 Wroclaw, Poland No. 899-24-99-810, and registered in the National Court Registry under KRS No. 0000194754 (the «Shares»).

The proof of the existence and of the value of the Shares has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at ninety-five thousand nine hundred euro (EUR 95,900.-) represented by nine thousand five hundred ninety (9,590) shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Third resolution*

Furthermore, and taking into account the resignation of Frédéric Berthier as class A manager, the sole member resolves to appoint for an indefinite period:

- Michael Bernard Leigh Tose, born on 27 December 1972, in Johannesburg, Republic of South Africa, residing at 49 Netherwood Road, West Kensington, London W14 0BL, United Kingdom;

- Catherine Koch, born on 12 February 1965, in Sarreguemines, France, and with professional address at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt; and

- Flavio Marzona born on 9 August 1971, in Luxembourg, and with professional address at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt;

as Class A Managers; and,

- Rafal Plutecki, born on 1 January 1971 in Szczecin, Poland, and with professional address at ul. Witaminowa 9A, 05-520 Konstancin-Jeziorna, Poland;

as Class B Manager.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolution, the sole member resolve to amend Article 11 and Article 12 of the articles of association of the Company which now read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers managing the Company, which board shall be divided into class A and class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office, their remuneration and their class. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two Class A managers and any Class B manager or by the sole or joint signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose a chairman among the Class A managers, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another Class A manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least five (5) business days in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one Class A manager and one Class B manager, are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event that a duly called Board meeting shall be inquorate, such meeting shall be adjourned and automatically reconvened at the same time and venue five (5) business days thereafter and the required quorum for the adjourned meeting shall be any three managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.»

#### *Capital duty exemption request*

Considering that the present deed documents an increase of the share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of companies having their registered office in an European Union Member State (the «Polish Companies») and considering that after such capital increase, the Company is holding 100% of the shares of the Polish Companies, the Company refers to Article 4-2 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, and requests the exemption of the capital duty in connection with the contribution of the shares of the Polish Companies to the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ESO Tempo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 124.191,

ici représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 14 mars 2007.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital de ESO Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la Section B, numéro 124.707, constituée selon acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 15 février 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors (ci-après, la «Société»).

La comparante représentant l'entière du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre-vingt-trois mille quatre cents euros (EUR 83.400,-) pour le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 95.900,-) par l'émission de huit mille trois cent quarante (8,340) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Nomination des nouveaux gérants de la Société;

4. Modification subséquente des articles 11 et 12 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt-trois mille quatre cents euros (EUR 83.400,-) pour le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 95.900,-) par l'émission de huit mille trois cent quarante (8,340) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les huit mille trois cent quarante (8,340) parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites par ESO Tempo S.à r.l, susmentionnée.

Les actions souscrites ont été entièrement libérées par apport en nature constitué de (i) cent (100) actions représentant l'entière du capital social de MIKRO UBEZPIECZENIA Sp z.o.o., une société à responsabilité limitée constituée

et régie par les lois de Pologne (spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia), ayant son siège social à ul. Bukowinska 24a app. 117, 02-703 Warsaw, Poland, et enregistrée au National Court Register sous le No. KRS 0000271299 et (ii) cinq cent quatre-vingt-onze (591) actions représentant l'entière du capital social de TEMPO FINANSE Sp z.o.o., une société constituée et régie par les lois de Pologne (spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia), ayant son siège social à ul. Jednosci Narodowej 79, 50-262 Wroclaw, Poland No. 899-24-99-810, et enregistrée au National Court Registry sous le No. KRS 0000194754 (les «Actions»).

La preuve de l'existence et de la valeur des Actions a été soumise au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 95.900) représenté par neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix (9.590) parts sociales, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

#### *Troisième résolution*

Par ailleurs, et tenant compte de la démission de Frédéric Berthier en tant que gérant de classe A, l'associé unique décide de nommer pour une période indéterminée:

- Michael Bernard Leigh Tose, né le 27 décembre 1972, à Johannesburg, Republic of South Africa, demeurant à 49 Netherwood Road, West Kensington, London W14 0BL, United Kingdom,

- Catherine Koch, née le 12 février 1965, à Sarreguemines, France, et ayant comme adresse professionnelle L-1717, Luxembourg, 8-10 rue Mathias Hardt,

- Flavio Marzona, né le 9 août 1971, à Luxembourg, et ayant comme adresse professionnelle L-1717, Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,

en tant que gérants de classe A; et,

- Rafal Plutecki, né le 1<sup>er</sup> janvier 1971 à Szczecin, Pologne, et ayant comme adresse professionnelle ul. Witaminowa 9A, 05-520 Konstancin-Jeziorna, Poland,

en tant que gérants de classe B.

#### *Quatrième résolution*

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier les articles 11 et 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont désignés, ils constitueront le conseil de gérance de la Société, lequel sera divisé en gérants de classe A et gérants de classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat, leur rémunération et leur classe. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de Classe A et d'un gérant de Classe B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira un président parmi les gérants de classe A et pourra choisir, en son sein, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant de classe A pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, consistant en au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Si, lors d'une réunion du conseil, le quorum n'est pas atteint, la séance sera levée et automatiquement reconvoquée à la même heure cinq (5) jours ouvrables plus tard. Le quorum requis pour la réunion ajournée sera de 3 gérants.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

*Requête en exonération du droit d'apport*

Etant donné que le présent acte concerne une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de toutes les actions de sociétés de capitaux ayant leur siège dans un Etat Membre de l'Union Européenne (les «Sociétés Polonaises») et étant donné qu'à la suite de l'augmentation de capital, la Société détient 100% des actions des Sociétés Polonaises, la Société requiert sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport des actions des Sociétés Polonaises à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007. Relation: LAC/2007/2433. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007052114/230/246.

(070051835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Brightstar Holdings & Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.242.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of February.

Before Us, M<sup>e</sup> Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company BRIGHTSTAR HOLDINGS & INVESTMENTS S.A. with registered office in L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 34.242, incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 2nd of July 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 483 of the 29 of December 1990,

and whose articles of association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the said notary Edmond Schroeder on the 16th of August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 152 of the 28th of February 2001.

The meeting is presided by Mr Romain Wagner, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

The Chairman appoints as secretary Mr Jean-Marie Boden, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mr Roland De Cillia, chartered accountant, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Transfer, with effect on January 1st, 2007, of the registered office from L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, to L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, and amendment of the 2nd sentence of article 1 of the articles of association.

2.- Statutory nominations.

### 3.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to transfer, with effect on January 1st, 2007, the registered office from L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, to L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, and subsequently to amend the 2nd sentence of article 1 of the articles of association as follows:

« **Art. 1. (third sentence).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

#### *Second resolution*

The meeting decides to accept, with effect on February 3rd, 2007, the resignations of the directors Mr Aristidis D. Vourdas and Mr Theo V. Sioufas and to give them discharge for the performance of their mandates.

#### *Third resolution*

The meeting decides to appoint as new directors of the company:

a) Mr Jeannot Diderrich, chartered accountant, born in Ettelbruck, on the 27th of March 1973, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;

b) Mr Romain Wagner, chartered accountant, born in Luxembourg, on the 26 of June 1967, professionally residing in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

The mandates of the directors so appointed will expire at the general annual meeting in the year 2012 or on an earlier date if the shareholders of the company decide accordingly.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze février.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRIGHTSTAR HOLDINGS & INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34.242, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 483 du 29 décembre 1990,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Edmond Schroeder en date du 16 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 152 du 28 février 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Wagner, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Boden, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland De Cillia, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, du siège social de L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et modification de la 2<sup>ème</sup> phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2.- Nominations statutaires.

3.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le siège social de L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, et de modifier en conséquence la 2<sup>ème</sup> phrase de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (deuxième phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter, avec effet au 3 février 2007, les démissions des administrateurs Monsieur Aristidis D. Vourdas et Monsieur Theo V. Sioufas et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Jeannot Diderrich, expert comptable, né à Ettelbruck, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon;

b) Monsieur Romain Wagner, expert comptable, né à Luxembourg, le 26 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012 ou à une date antérieure si les actionnaires de la société en décident ainsi.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Wagner, J.-M. Boden, R. De Cillia, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 février 2007, vol. 541, fol. 15, case 10. Relation GRE/2007/884. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007051802/231/133.

(070051340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

**Orco Germany S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 102.254.

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORCO GERMANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1056 du 21 octobre 2004. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 mars 2007, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Leroi, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier Lansac, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alexander Semik, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées

- dans le Mémorial C N ° 282 du 1<sup>er</sup> mars 2007 et N ° 336 du 9 mars 2007,

- dans le journal luxembourgeois «Le Journal» du 1<sup>er</sup> mars 2007 et du 9 mars 2007.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 34.671.333 (trente-quatre millions six cent soixante et onze mille trois cent trente-trois) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, 27.576.001 (vingt-sept millions cinq cent soixante-seize mille et une) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital autorisé à EUR 150.000.000,- et pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser des augmentations de capital dans les limites du capital autorisé sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel.

2. Ajout d'un nouvel article aux statuts qui doit se lire comme suit:

«Tout actionnaire qui franchit à la hausse ou à la baisse les seuils de 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50% et 66% du total des droits de vote est tenu d'en informer la Société immédiatement par écrit. Tout actionnaire qui n'en informe pas la Société, ne sera pas admis au vote lors de la prochaine assemblée générale.»

3. Nomination d'un réviseur indépendant.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euros) et de proroger la durée du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq ans jusqu'au 19 mars 2012.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour une nouvelle période de cinq ans pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera avec la faculté de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 43.339.166,25 (quarante-trois millions trois cent trente-neuf mille cent soixante-six euros et vingt-cinq cents) représenté par 34.671.333 (trente-quatre millions six cent soixante et onze mille trois cent trente-trois) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euros), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans jusqu'au 19 mars 2012 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter un nouvel article aux statuts après l'article 13 qui doit se lire comme suit:

« **Art. 14.** Tout actionnaire qui franchit à la hausse ou à la baisse les seuils de 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50% et 66% du total des droits de vote est tenu d'en informer la Société immédiatement par écrit. Tout actionnaire qui n'en informe pas la Société, ne sera pas admis au vote lors de la prochaine assemblée générale.»

L'ancien article 14 et les articles suivants sont renumérotés en conséquence.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 65 477), comme réviseur indépendant de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

#### **Follows the English translation:**

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary meeting of shareholders of ORCO GERMANY S.A. (the «Company»), a société anonyme, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 22nd of July 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), of October 21, 2004, number 1056. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of the 5th of March 2007, not yet published in the Mémorial.

The meeting was opened with Mr Luc Leroi, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mr Olivier Lansac, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Alexander Semik, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Mémorial C N ° 282 of March 1st, 2007 and N ° 336 of March 9th, 2007;

- in the Luxembourg newspaper «Le Journal» of March 1st, 2007 and March 9th, 2007.

II.- The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them is shown on the attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III.- It appears from the attendance list that out of 34,671,333 (thirty-four million six hundred seventy-one thousand three hundred thirty-three) shares representing the entire share capital, 27,576,001 (twenty-seven million five hundred seventy-six thousand and one) shares are present or duly represented at this meeting, so that the meeting can validly deliberate.

IV.- The agenda of the extraordinary meeting is the following:

1. Increase of the authorized capital to EUR 150,000,000.- and powers to the Board of Directors to realize increases of capital within the limits of the authorized capital without reserving to the existing shareholders a preferential subscription right.

2. Addition of a new article to the Articles of Incorporation which should read as follows:

«Any shareholder is under the obligation to immediately inform the Company in writing of the crossing either up or down of the thresholds set at 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50% and 66%. Any shareholder who does not inform the Company will not be able to use his voting right on the next General Meeting.»

3. Appointment of an Independent Auditor.

4. Miscellaneous.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting resolves to fix the authorized capital at EUR 150,000,000.- (one hundred fifty million euros) and to extend the validity of the authorized capital for a new period of five years until March 19, 2012.

After having got knowledge of the report of the Board of Directors foreseen by Article 32-3(5) of the law on commercial companies, the meeting confers all powers to the Board of Directors for a new period of five years in order to proceed to increases of capital within the limits of the authorized capital at the terms and conditions which it will fix and with the power to waive or limit the preferential subscription right of the shareholders within the limits of the authorized capital.

#### *Second resolution*

The meeting resolves to amend Article 5 of the article of incorporation as follows:

**Art. 5.** The corporate capital is fixed at EUR 43,339,166.25 (forty-three million three hundred thirty-nine thousand one hundred sixty-six euros and twenty-five cents) represented by 34,671,333 (thirty-four million six hundred seventy-one thousand three hundred thirty-three) shares without designation of a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

#### *Authorised capital*

The corporate share capital may be increased from its present amount to EUR 150,000,000.- (one hundred fifty million euros), as the case may be by the creation and the issue of new shares, entitling to the same rights and advantages as the existing shares.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years until March, 19, 2012 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

*Third resolution*

The meeting resolves to add of a new article to the Articles of Incorporation after Article 13 which should read as follows:

« **Art. 14.** Any shareholder is under the obligation to immediately inform the Company in writing of the crossing either up or down of the thresholds set at 2,5%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33%, 50% and 66%. Any shareholder who does not inform the Company will not be able to use his voting right on the next General Meeting.»

The existing article 14 and the following articles are renumbered consequently.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 65 477), as independent auditor of the Company until the annual general meeting of the year 2012.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of any difference between the French and the English text, the French text will be binding.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first name and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Signed: L. Leroi, O. Lansac, A. Semik, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, Relation: LAC/2007/3407. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007052088/242/191.

(070051736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Kobenbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9390 Reisdorf, 16, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 108.152.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051848/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Immo NOC, Immobilière Nouvelles Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3432 Dudelange, 6, rue Dr. Orphée Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 109.594.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051849/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Entreprise de Toiture Frankreiter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6695 Mompach, 4A, An der Uecht.

R.C.S. Luxembourg B 102.491.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051851/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Prefueled. com-Online Music Store, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 110.434.

Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation en date du 26 mars 2007 de la convention de domiciliation et de management conclue le 9 octobre 2005 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A. Luxembourg, R.C. B 15.302

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Et

PREFUELED.COM-ONLINE MUSIC STORE S.A R.L. Luxembourg, R.C. B 110.434

Siège social: 2, rue J Hackin L-1746 Luxembourg

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

F. W. J. J. Welman / M. Weijermans

Référence de publication: 2007052077/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Tisoc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 106.065.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051925/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03831. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Syrtals International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 83.398.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051926/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03819. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Talara Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 87.688.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051927/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03808. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**GAIA Conseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 75.526.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051928/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03804. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**FoodVest Equity Co S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 125.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007051915/220/12.

(070051686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Sarazota S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 103.602.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051929/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03801. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Genova Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 90.369.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051930/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03799. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**PIC-Pantheon Investments Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 95.964.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051931/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03797. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Spectre International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 99.713.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007051914/220/12.

(070051688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Tinska Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 53.154.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051933/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03793. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**PIC-Pantheon Investments Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 95.964.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007051932/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03795. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Dinamika, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 44.842.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2007051988/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04575. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Talbot Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 10.900.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051946/307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04520. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Nordea Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Findel, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 14.157.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

NORDEA BANK S.A.

Signature

Référence de publication: 2007053830/36/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05613. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**Nordea Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Findel, 562, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 14.157.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

NORDEA BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007053829/36/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05619. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Matrix La Gaude Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 90.911.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

H.-P. Schut

Gérant

Référence de publication: 2007053876/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05426. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Johnson Finances Ltd, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R.C.S. Luxembourg B 60.087.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053834/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04800. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**TLGB Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 92.825.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007053868/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05930. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**von der Heydt Kersten Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 114.147.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007053867/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05920. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070054042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 240.700,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 111.578.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007053866/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05871. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070054043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Brasserie Uelzechtdall Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5887 Hesperange, 389, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 87.888.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053833/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04802. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070054074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 90.910.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

H.-P. Schut

*Gérant*

Référence de publication: 2007053878/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05423. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070054030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Matrix La Gaude Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 90.910.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

H.-P. Schut

Gérant

Référence de publication: 2007053879/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05420. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 8.600,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 119.852.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social extraordinairement le 10 avril 2007 que:

- Monsieur Philippe Chan, de nationalité Mauricienne, né à Candos, Ile Maurice, le 15 novembre 1974, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été nommé Gérant - type A pour une durée indéfinie.

- Monsieur Thomas Christopher Morgan, de nationalité Britannique, né à Peterborough, Grande-Bretagne, le 9 octobre 1966, demeurant professionnellement au Vrsovicka 1527 / 68b 100 00 Praha 10, République Tchèque a été nommé Gérant - type B pour une durée indéfinie.

- La société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, rte d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommée «Reviseurs d'entreprises», avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Gérant

Référence de publication: 2007052300/6312/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03369. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**SERENDI, Serendipity International Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 73.261.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2007053872/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05544. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

**Teleglobe International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.824.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007053869/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05933. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Matrix La Gaude Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.911.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

H. -P. Schut

Gérant

Référence de publication: 2007053880/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05425. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Home Saint Louis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 54.337.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007053832/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04803. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

---

**Dundin Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.377.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052222/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03510. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**ELM Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 73.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052221/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03518. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Ultra Top Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 57.841.

Par la présente, je vous donne ma démission en tant qu'administrateur de la société ULTRA TOP SERVICES S.A.  
Cette démission prend effet aujourd'hui même le 10 avril 2007.

Senningerberg, le 10 avril 2007.

H. Grossmann.

Référence de publication: 2007052214/792/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Driclem S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 54.727.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

*Pour DRICLEM S.A.*

G. Birchen

*Administrateur*

Référence de publication: 2007052158/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04117. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Bouwfonds International Real Estate Fund Services Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 105.335.

*Extrait de la résolution prise par le seul associé*

Il résulte de la décision du seul associé prise le 19 mars 2007 que:

Le seul associé décide d'élire comme membre du conseil de gérance, avec effet au 19 mars 2007 et pour une durée indéterminée: M. Ian Whitecourt né le 4 mai 1946 à Londres, résidant professionnellement au 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007052227/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05880. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070052182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Luxad S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.566.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007052213/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03672. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070051804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Avensis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 71.086.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052206/507/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04766. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070051999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Sofidex S.A., Société Anonyme,**

(anc. Orsen S.A.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.454.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007052326/1211/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, réf. LSO-CD00138. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070052654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

---

**Acior Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 56, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 62.851.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051940/6238/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04957. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070052094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**De Cock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7795 Bissen, 3, Kléngbousbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 59.443.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051941/6238/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04961. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Pash-Posh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.193.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051942/6238/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04965. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Pash-Posh S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 111.193.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051943/6238/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04963. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---

**Mocaflux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7420 Cruchten, 51A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 20.162.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051939/3834/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05504. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

---